

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Claude BLANC, Christian ZEDET, Marc ERETEO, Michel LEVET, Mesdames Michèle GUYETAND, Marie AMMIRATI, Annie POMPARAT, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Jacques-Edouard DELOBETTE, Christophe CORLAY, Jacques DON, Thierry PAÏS, Antonin TRIET, Alain SASSO et Mesdames Barbara DEFOIN, Jocelyne PORCARA et Delphine ROBIN.

POUVOIRS : Monsieur Franck OLIVIER (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Monsieur Henri NICOLAS (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE pour les délibérations de 1 à 7 – Présent à la délibération 8), Madame Frédérique MAURE (Pouvoir à Madame Annie POMPARAT), Madame Françoise CAMATTE (Pouvoir à Madame Barbara DEFOIN), Madame Stéphanie FRANCHI (Pouvoir à Monsieur Marc ERETEO), Madame Claudette GALLET (Pouvoir à Madame Jocelyne PORCARA), Madame Valérie MONTI (Pouvoir à Monsieur Thierry PAÏS).

ABSENTS : Madame Solange VANLEDE et Monsieur Bastien FONCEL.

ABSENTE EXCUSEE : Madame Lydia INI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian ZEDET.

Monsieur Christian ZEDET procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 février 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 21 février est donc adopté à l'unanimité.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

- Décision du Maire n°4/2017 – Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes Forestières.

DELIBERATION n° 1 : Examen et vote du Compte Administratif 2016 du budget principal.

Michel Levet, adjoint délégué aux finances indique au Conseil municipal qu'il convient d'examiner le compte administratif de la commune pour l'année 2016.

Il présente en détail le compte administratif en dépenses et en recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	1 663 619.42 €	3 179 750.87 €	4 843 370.29 €
Réductions de titres	2 467.20 €	12 731.20 €	15 198.40 €
Recettes nettes	1 661 152.22 €	3 167 019.67 €	4 828 171.89 €
Mandats émis	2 590 635.33 €	2 834 230.73 €	5 424 866.06 €
Annulations de mandats	63 317.74 €	38 045.94 €	101 363.68 €
Dépenses nettes	2 527 317.59 €	2 796 184.79 €	5 323 502.38 €
Résultat de l'exercice 2016	- 866 165.37 €	370 834.88 €	- 495 330.49 €
Résultat reporté 2015	881 750.20 €	1 527.06 €	883 277.26 €
Résultat de clôture 2016	15 584.83 €	372 361.94 €	387 946.77 €

Le Compte Administratif joint en annexe fait ressortir :

1/ Pour l'exercice 2016 :

- Un excédent de fonctionnement de : 370 834.88 €
- Un déficit d'investissement de : - 866 165.37 €
- Soit un déficit cumulé de : - 495 330.49 €

2/ Pour le résultat de clôture 2016 :

- Un excédent de fonctionnement de : 372 361.94 €
- Un excédent d'investissement de : 15 584.83 €
- Soit un excédent cumulé de : 387 946.77 €

Michel LEVET commente la présentation projetée en séance reprenant notamment la note établie en application de l'article 107 de la Loi NOTRe et diffusée à l'ensemble des élus.

Claude BLANC précise pour la section de fonctionnement que le résultat est meilleur que la prévision : 372 000 € pour 226 000 € inscrits au Budget Principal ; les dépenses ont été serrées, cela malgré la facture qui a dû être réglée à la Régie des Eaux du Canal Belletrud suite à la rupture du canal d'alimentation du réseau de Siagne.

Michel LEVET : En recettes, des produits imprévus ont été encaissés dans le cadre du règlement du contentieux relatif aux courts de tennis. La société a été condamnée, et les frais d'expertise supportés par la commune ont été remboursés en section de fonctionnement.

Michel LEVET présente ensuite les réalisations de la section d'investissement.

Thierry PAÏS demande des explications sur le compte « fêtes et cérémonies » qui affiche un réalisé de 41 400 € pour 20 000 € prévus.

Michel LEVET apporte les éléments de réponse.

Claude BLANC précise que les imputations varient selon la nomenclature et indique également que jusqu'en 2016 Alain Sasso organisait et préparait les repas ce qui n'est plus le cas ; il est nécessaire de recourir à des traiteurs. Les élus donnent beaucoup de leur temps pour permettre des économies, par exemple le service lors du repas des aînés. On ne veut pas diminuer la qualité des prestations, cela a donc un impact budgétaire.

Thierry PAÏS demande à quoi correspondent les frais de nettoyage des locaux.

Claude BLANC : Il s'agit de l'entretien de la Salle des Moulins et de la mairie qui a été externalisé.

Christian ZEDET : en compensation on a économisé sur les frais du personnel.

Thierry PAÏS : Quel est le taux d'absentéisme ?

Christian ZEDET lui indique qu'on lui communiquera le chiffre.

Thierry PAÏS : A quoi correspond la somme des produits exceptionnels ?

Claude BLANC : Il s'agit de l'affaire des tennis. Cette somme correspond au remboursement des frais d'expertise par l'entreprise Laquet.

Thierry PAÏS : Et celle des produits rattachés ?

Claude BLANC : Les charges et produits rattachés correspondent en comptabilité aux dépenses qui n'ont pu être mandatées et recettes qui n'ont pu être titrées sur l'exercice, mais qui s'y rattachent. Ils sont donc comptabilisés dans le résultat.

Thierry PAÏS : 7718

Claude BLANC : Il s'agit d'autres produits exceptionnels. Nous en communiquerons le détail.

Thierry PAÏS : Quelle est la raison du dépassement au compte 2315 : 80 200 € réalisés pour 242 000 € prévus ?

Claude BLANC : Il s'agit notamment du solde des opérations réalisées sous mandat de la CAPG : chemin des Puits, façade de l'église et toiture en supplément. Les délibérations ont été prises en 2016 pour solder ces opérations. 156 000 € étaient dus suite à la non obtention de la DETR.

Thierry PAÏS : Concernant les informations générales de la page 1 relatives au ratio n°4, où investissons-nous plus que les autres ? Je vois des équipements beaucoup plus importants dans les communes avoisinantes.

Claude BLANC : Attention, c'est une moyenne nationale qui prend en compte tous types de communes y compris dans des régions plus pauvres.

Thierry PAÏS : Concernant le ratio n°7 nous avons des dépenses de personnel plus importantes que les autres.

Claude BLANC : C'est aussi fonction des transferts de compétences effectués avec ou sans transfert d'agents. Saint-Cézaire-sur-Siagne n'a pas transféré de personnel, mais du personnel est mis à disposition pour certains services. La dépense est donc comptabilisée et la commune est remboursée.

Thierry PAÏS : Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement (ratio n°10) : notre ratio est supérieur à la moyenne.

Claude BLANC : nous avons peu de recettes par rapport à d'autres (en lien avec le ratio n°4).

Jacques-Edouard DELOBETTE : Mais le ratio encours dette/habitant est inférieur à la moyenne.

Claude BLANC : Tout à fait, attention aux comparaisons, surtout avec les moyennes nationales.

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Michel Levet qui propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 21 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Thierry PAÏS et Mme Valérie MONTI) :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

DELIBERATION n° 2 : Examen et vote du Compte Administratif 2016 du budget annexe cimetièrè.

Michel Levet, adjoint dèlèguè aux finances indique au Conseil municipal qu'il convient d'examiner le compte administratif du budget annexe du cimetièrè pour l'annèe 2016.

Le compte administratif est dètàillè et expliquè en dèpenses et en recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les rèsultats budgètaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	- €	- €	- €
Réductions de titres	- €	- €	- €
Recettes nettes	- €	- €	- €
Mandats émis	- €	- €	- €
Annulations de mandats	- €	- €	- €
Dépenses nettes	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice 2016	- €	- €	- €
Résultat reporté 2015	2 600.00 €	11 805.75 €	14 405.75 €
Résultat de clôture 2016	2 600.00 €	11 805.75 €	14 405.75 €

Le Compte Administratif joint en annexe fait ressortir :

1/ Pour l'exercice 2016 :

- Un rèsultat de fonctionnement de : 0 €
- Un rèsultat d'investissement de : 0 €
- Soit un rèsultat cumulè de : 0 €

2/ Pour le rèsultat de clôture 2016 :

- Un excèdè de fonctionnement de : 11 805.75 €
- Un excèdè d'investissement de : 2 600.00 €
- Soit un excèdè cumulè de : 14 405.75 €

Monsieur le Maire quitte la sèance afin que le Conseil puisse dèlibèrer sous la prèsidence de Monsieur Michel Levet qui propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe cimetièrè.

Après en avoir dèlibèrè, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimitè :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2016 du budget annexe cimetièrè.

DELIBERATION n° 3 : Examen et vote du compte de gestion 2016 du budget principal.

Michel Levet, adjoint dèlèguè aux finances prèsentè le compte de Gestion 2016 du budget Principal de la Commune, ètabli par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exècutè par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilitè de la Collectivitè, reprenant ainsi le rèsultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilitè communale.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	1 663 619.42 €	3 179 750.87 €	4 843 370.29 €
Réductions de titres	2 467.20 €	12 731.20 €	15 198.40 €
Recettes nettes	1 661 152.22 €	3 167 019.67 €	4 828 171.89 €
Mandats émis	2 590 635.33 €	2 834 230.73 €	5 424 866.06 €
Annulations de mandats	63 317.74 €	38 045.94 €	101 363.68 €
Dépenses nettes	2 527 317.59 €	2 796 184.79 €	5 323 502.38 €
Résultat de l'exercice 2016	- 866 165.37 €	370 834.88 €	- 495 330.49 €
Résultat reporté 2015	881 750.20 €	1 527.06 €	883 277.26 €
Résultat de clôture 2016	15 584.83 €	372 361.94 €	387 946.77 €

Au terme de cet exposé, Michel Levet demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2016 du budget principal.

DELIBERATION n° 4 : Examen et vote du compte de gestion 2016 du budget annexe cimetière.

Michel LEVET, adjoint délégué aux finances présente le compte de Gestion 2016 du budget annexe cimetière de la Commune, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	- €	- €	- €
Réductions de titres	- €	- €	- €
Recettes nettes	- €	- €	- €
Mandats émis	- €	- €	- €
Annulations de mandats	- €	- €	- €
Dépenses nettes	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice 2016	- €	- €	- €
Résultat reporté 2015	2 600.00 €	11 805.75 €	14 405.75 €
Résultat de clôture 2016	2 600.00 €	11 805.75 €	14 405.75 €

Au terme de cet exposé, Michel Levet demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2016 du budget annexe cimetière.

DELIBERATION n° 5 : Indemnités des élus : modalités de fixation des montants.

Christian ZEDET expose aux Conseillers municipaux que par délibération n° 2014-042 en date du 16 avril 2014, le Conseil municipal a fixé l'enveloppe globale et les taux individuels par référence à l'indice terminal de la fonction publique 1015, en application des articles L2123-20 et suivants du CGCT.

Au premier janvier 2017, l'indice terminal de la fonction publique a évolué dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), et s'établit dorénavant à 1022.

La délibération précitée mentionnant précisément la valeur "1015", il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Il est proposé de maintenir les taux individuels comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX (en % de l'indice maximal de la fonction publique)	TAUX MAXI (pour mémoire)
Claude BLANC	Maire	39%	55%
Christian ZEDET	1er Adjoint	22%	22%
Marc ERETEO	2ème Adjoint	18%	22%
Michèle GUYETAND	3ème Adjoint	18%	22%
Franck OLIVIER	4ème Adjoint	18%	22%
Annie POMPARAT	5ème Adjoint	18%	22%
Marie AMMIRATI	6ème Adjoint	18%	22%
Michel LEVET	7ème Adjoint	18%	22%
Marie-Françoise EL HEFNAOUI	8ème Adjoint	18%	22%

Christian ZEDET indique que cela représente un coût pour la commune d'environ 1 000 €/an charges incluses.

Thierry PAÏS souhaite connaître les montants mensuels en euros.

Christian ZEDET lui indique que cela représente en net environ 1 300 € pour Monsieur le Maire et entre 600 et 680 € pour les Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux individuels des indemnités à verser aux élus comme proposé ci-dessus.

DELIBERATION n° 6 : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la banque postale.

Claude BLANC informe le Conseil municipal que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

La Banque Postale a fait la proposition suivante :

Montant maximum :	250 000 €
Durée :	364 jours
Taux d'intérêt :	Eonia + marge de 0.90 % l'an
Base de calcul :	Exact / 360 jours
Modalités de remboursement :	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Commission d'engagement :	400 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation :	0.100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation :	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale

Claude BLANC présente la proposition de la banque postale en expliquant les différences entre les deux offres reçues.

Thierry PAÏS : Les taux ont tendance à remonter, quel taux allons-nous payer ?

Claude BLANC : Il faudrait que la situation soit catastrophique pour que l'Eonia et l'Euribor passent en positifs, nous paierons donc uniquement la marge prévue : 0,90 %. La ligne de trésorerie ne paraît pas au budget, c'est de la trésorerie.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOUSCRIRE** une ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Banque Postale aux conditions énumérées ci-dessus,
- **D'AFFECTER** le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

DELIBERATION n° 7 : Reconduction de la convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la lutte contre le frelon asiatique.

Annie Pomparat informe l'assemblée délibérante que par délibération en date du 29 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes relative à la lutte contre le frelon asiatique.

Par délibération en date du 16 septembre 2016, le Conseil communautaire du Pays de Grasse a décidé d'intégrer le programme. De ce fait, la convention est devenue tripartite, le Conseil Départemental prenant en charge 50 % de la dépense, la CAPG et la commune 25 % chacune.

La convention prévoit une reconduction expresse.

Compte-tenu de l'intérêt du programme, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la reconduction pour la future campagne et de donner mandat au Maire pour les éventuelles reconductions ultérieures.

Annie POMPARAT indique que deux nids ont été détruits en 2016. Nous n'utilisons pas ce service autant qu'on le pourrait. Elle précise que c'est Madame Frédérique MAURE qui est référente. Plus on sera vigilant ensemble et mieux on luttera contre ce prédateur.

La CAPG fait un gros travail d'information, avec notamment des réunions prévues en mars, avril et juin.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la reconduction de la convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la lutte contre le frelon asiatique ;
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour les éventuelles reconductions ultérieures.

DELIBERATION n° 8 : Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Arrivée de M. Henri NICOLAS.

Claude BLANC présente aux Conseillers municipaux le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 :

Les objectifs du DOB

- ✓ Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- ✓ Informer sur la situation financière

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport doit être transmis en Préfecture et publié, et communiqué au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Le débat est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Contexte économique : une reprise fragile et des incertitudes

- ✓ **Monde**
 - croissance 2016 : +3,1% dus aux économies émergentes
 - ➔ perspectives 2017 : +3.4%, mais « les économies avancées resteront marquées (par la crise NDLR) (FMI)
 - ➔ Incertitudes : la suprématie des USA voulue par Donald Trump, la transition économique de la Chine, le partage de la croissance africaine,...
- ✓ **Zone Euro**
 - 2016 : une reprise confirmée : +1,7%, mais contrastée selon les pays
 - ➔ 2017 : tassement de l'activité redouté car pétrole + cher, incertitude sur le niveau des taux et de l'euro, impact du Brexit, élections en France et en Allemagne

✓ **France**

- croissance 2016 encore faible à +1,2% ⇒ hypothèse retenue pour 2017 : +1,5% (LFI)
- déficit public en 2016 équivalent à -3,3% du PIB ⇒ objectif 2017 : -2.7%
- inflation aux alentours de +0,6% ⇒ hypothèse retenue pour 2017 à +0.8% (LFI)
- chômage en légère décrue < 10% ⇒ poursuite attendue diminution (9.5% mi 2017 selon l'Insee)
- risque de tension sur les taux de crédit ⇒ impact sur l'investissement
- poursuite attendue de la hausse du cours du pétrole ⇒ recul du pouvoir d'achat

DOB 2017 – Impact de la LF 2017 sur les budgets locaux

Poursuite de l'objectif de réduction des déficits publics :
-2.7% du PIB en 2017 (soit une diminution de 2,4 Md€)



Contribution des collectivités

- La baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales. : 2,63 Md€, dont 1,035 Md€ pour le bloc communal
- Péréquation : renforcement avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF : DSU + 180 M€ et DSR + 180 M€, et maintien du FPIC à 1 Md€.
La nouvelle carte intercommunale n'étant pas achevée, les simulations de répartition n'ont pas pu être établies...
- Soutien à l'investissement à nouveau renforcé : prolongation et augmentation du fonds de soutien à l'investissement local à 1,2 Md€ au total

DOB 2017 – Résultats budgétaires 2016

L'exercice 2016 affiche les résultats prévisionnels suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

✓ Excédent de clôture de 372 361 €

→ Résultat à inscrire au budget 2017 : report en fonctionnement et/ou affectation à l'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Excédent de 15 583 €

✓ Restes à réaliser dépenses : 554 046 €

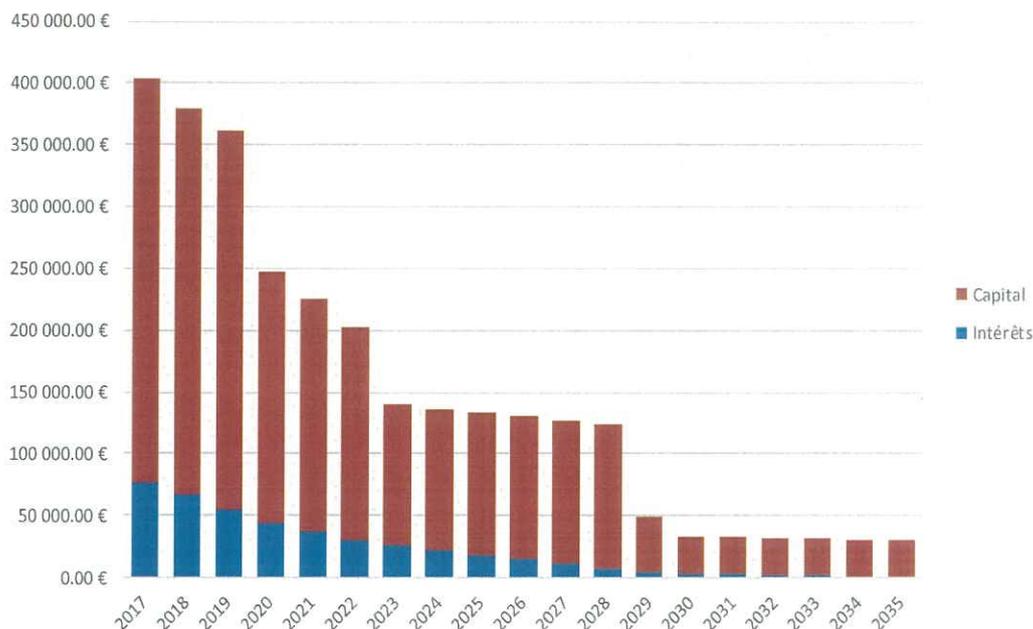
✓ Restes à réaliser recettes : 387 112 €

→ Résultats à inscrire au budget 2017 : report en investissement

DOB 2017 – Etat de la dette

- ✓ Encours au 01-01-2017 : 2 431 000 € 606 € / habitant
(moyenne de la strate au 31-12-2015 = 788 €)
- ✓ Montant prévisionnel de l'annuité : 404 300 € 101 € / habitant
(moyenne de la strate en 2015 = 112 €)
 - Intérêts (fonctionnement) : 76 300 €
 - Capital (investissement) : 328 000 €
- ✓ Taux moyen : 3.14 % et 90 % de l'encours en taux fixe

- ✓ **Profil d'extinction : flux de remboursement**



DOB 2017 – Recettes de fonctionnement

- ✓ Amputation supplémentaire estimée de la dotation forfaitaire pour contribution au redressement des comptes publics : 30 000 € (58 181 € en 2016)
 - Montant estimé de la dotation forfaitaire : 208 000 € (239 K€ en 2016, 302 K€ en 2015, 361 K€ en 2014 et 381 K€ en 2013)
- ✓ Recettes fiscales
 - Bases notifiées TH 2016 surestimées suite rétablissement de l'exonération des personnes modestes
 - ⇨ Produit réel inférieur de 15 K€ au produit notifié
 - ⇨ Produit attendu estimé à taux constant 2017 inférieur de 20 K€ à celui du BP 2016
 - Augmentation nominale des bases fixée à 0.4 % ⇨ + 7 000 € sur produit réel 2016
 - Volonté de stabilité des taux
- ✓ Effet neutre des nouveaux transferts de compétence (ZA et Promotion touristique) à la CA Pays de Grasse : diminution des attributions de compensation // disparition de la charge au budget communal (en 2017, convention de gestion : charge assumée par la commune et remboursée)
- ✓ Prélèvement sur recettes fiscales au titre de l'exercice 2016 "pénalités" pour manque de Logements sociaux : 87 000 € (+21K€)

- ✓ Augmentation du FPIC (territoire CAPG contributeur) par rapport à 2016 (1,4 M€ en 2016). De plus, répartition de l'augmentation envisagée selon le droit commun

Claude BLANC : Il y a une perte de dotation cumulée depuis 2013 de l'ordre de 400 K€

Thierry PAÏS : On peut donc se demander ce qu'on faisait avec cet argent... Sur Saint-Cézaire-sur-Siagne, il n'y a pas eu de baisse de la qualité des services.

Claude BLANC ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition : à l'appropriation du PLU s'ajoute pour les administrés le financement du diagnostic des équipements d'assainissement non collectif (SPANC) pour ne pas y rajouter une hausse de la fiscalité.

Henri NICOLAS : Il faut faire un énorme travail de communication car à chaque arrivée des feuilles d'impôts, nous sommes accusés d'avoir augmenté les taux.

Jacques-Edouard DELOBETTE : Quelle est la position actuelle de la CAPG ? Le Président souhaite la stabilité, mais de nombreux maires souhaitent augmenter les impôts.

Claude BLANC : La décision n'est pas encore prise.

Claude BLANC précise que dans notre commune on ne peut pas majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ni taxer les logements vacants alors que cela est possible sur d'autres communes voisines jusqu'à 60 % cette année.

Nous avons supporté les pénalités SRU dès 2014, alors que les communes qui entrent aujourd'hui dans le dispositif seront exonérées pendant 3 ans. Saint-Cézaire-sur-Siagne est donc très pénalisée par ces différentes dispositions.

Il indique que les pénalités SRU sont affectées à l'EPF PACA. Un travail est en cours à la CAPG pour pouvoir récupérer cette « aide à la pierre » et la réaffecter aux programmes de logements sociaux sur le territoire.

Le FPIC était jusqu'à l'an dernier réparti $\frac{3}{4}$ CAPG et $\frac{1}{4}$ communes. Cette nouvelle augmentation conduit à revoir cette répartition. Il est envisagé de maintenir cette répartition sur le montant payé en 2016, et d'appliquer les règles de droit commun sur l'augmentation.

DOB 2017 – Dépenses de fonctionnement

- ✓ Dépenses de personnel 2016 : en recul de 2.5% par rapport à 2015, elles ont représenté près de 51 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2017, maintien des orientations :
 - Maîtrise des effectifs tout en assurant la continuité du service public (Remplacement d'agents en maladie/accident de travail sans remboursement systématique des rémunérations) et en se recentrant sur les missions principales
 - Mise en œuvre du Protocole Parcours Carrières Rémunérations (PPCR), Glissement Vieillesse Technicité, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) reconduite, augmentation de certains taux de contributions

Claude BLANC : Une réflexion est en cours sur l'organisation des services techniques. Au plan général, aucune embauche n'est prévue, hors réorganisation de la police municipale.

- ✓ Charges à caractère général : en recul de de 3.8 % par rapport à 2015, si l'on exclut les frais d'études réalisées en 2015 pour l'effondrement des Veyans, et malgré la facture réglée à la Régie des Eaux pour l'approvisionnement du réseau d'eau de Siagne (50 K€).
 - Objectif : poursuite de la maîtrise de ces dépenses
- ✓ Volonté de stabilité de l'enveloppe globale des subventions versées aux associations.

- ✓ Volonté de maintien des crédits pour la réalisation de projets en faveur de la jeunesse et en lien avec le conseil municipal des jeunes.
- ✓ Contexte économique difficile, augmentation des demandes d'aides présentées au CCAS. Il est souhaitable de maintenir le niveau de la subvention versée au budget du CCAS.
- ✓ Maintien du montant de la subvention versée à la Caisse des Ecoles dont le budget demeure à un niveau équivalent à celui de 2016.

DOB 2017 – Autofinancement

- ✓ En dépit de l'effet ciseau : moins de dotations (DGF : -46 K€, compensations fiscales Etat : - 7 K€), plus de charges imposées (FPIC, SRU : +8 K€), on constate un résultat d'exercice 2016 supérieur à celui de 2015 (+74 K€)
 - Les efforts de limitation des dépenses sont suivis d'effet et doivent être soutenus afin de limiter la perte de capacité d'autofinancement.
- ✓ Rappel de l'autofinancement 2016
 - Affectation R 2015 : 335 500 €
 - Virement prévisionnel : 226 000€
 - Amortissement des immobilisations : 67 000 €
- ✓ Objectifs pour 2017
 - Affectation R 2016 : 350 000 €
 - Virement prévisionnel : 250 000 €
 - Amortissement des immobilisations : 82 000 €
- ✓ Financement disponible après remboursement du capital de la dette : 203 000 €

DOB 2017 – Recettes d'investissement

- ✓ Les aides financières apportées par les partenaires traditionnels : Conseils Départemental et Régional, qui ont également obligation de contribuer au redressement des comptes publics, se raréfient. Elles sont toutefois systématiquement sollicitées, mais il convient d'être prudent quant aux montants inscrits au budget.
- ✓ Le Conseil Départemental n'a pas modifié les modalités de répartition entre les communes de la dotation cantonale (45 000€).
- ✓ Le Conseil Régional a modifié son régime de subventions d'investissement aux communes (FRAT).
- ✓ Critères d'éligibilités à la DETR et au FSI, et modalités d'attribution identiques à celles appliquées en 2016.
- ✓ Le produit attendu du FCTVA, proportionnel aux investissements réalisés en 2016, augmente de 121 000 €.
- ✓ L'encaissement de TA a été de 103 000 € en 2016, pour 50 000 € prévus ; une demande de communication du montant d'encaissement prévisionnel est formulée à la DDTM ; en l'attente, maintien de l'inscription à hauteur de 50 000 €.

DOB 2017 – Dépenses d'investissement

- ✓ Principales dépenses d'investissement à engager/réaliser en 2017 :
 - Aménagements dans le village (contrat PAS) : Place de la Liberté et alentours (*en finition*), et cheminement piétonnier école-centre (*marché à lancer*)
 - Travaux de voirie
 - Travaux de bâtiments : remplacement fenêtres et volets "bibliothèque" (en cours), et mairie, réhabilitation lavoir, sécurité école (Vigipirate)

- Travaux de mise en accessibilité (PMR) de la voirie et des bâtiments publics (échelonnement sur 3 ans)
- Aboutissement du PLU (date prévue d'approbation : mai 2017)
- Acquisition de matériel : informatique, technique
- Installation d'un système de vidéo-protection
- Acquisitions foncières : pour aménagement de la ZA
- Création d'équipements sportifs, de détente et de loisirs
- Travaux dans le cadre du Plan de Prévention contre le Risque Incendie (PPRIF)
- Frais d'étude pour la salle multi-activités
- Frais d'étude pour l'extension du cimetière
- Eclairage public : audit

✓ Orientations Pluriannuelles d'Investissement 2016-2020

Montants TTC	9 111 000 €	1 546 000 €	1 465 000 €	895 000 €	1 950 000 €	3 255 000 €	3 853 295 €	1 416 174 €	3 841 531 €
Montants HT - Taux global de subvention	7 592 500 €	51%							
Moyenne annuelle (2016 / 2020) ==>	1 822 200 €	770 659 €	283 235 €	768 306 €					

CATEGORIES	TOTAL Coût TTC	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL SUBVENTIONS	FCTVA	Part Communale = autofinancement et emprunt
Total Acquisitions immobilier / foncier	658 900 €	374 900 €	184 000 €	100 000 €	0 €	0 €	150 250 €	29 691 €	478 959 €
Total Aménagement village	1 297 500 €	649 500 €	648 000 €	0 €	0 €	0 €	729 300 €	212 842 €	355 358 €
Total Bâtiments publics, patrimoine	374 200 €	129 200 €	85 000 €	60 000 €	50 000 €	50 000 €	21 545 €	61 384 €	291 271 €
Total Equipements nouveaux	4 794 300 €	4 300 €	140 000 €	150 000 €	1 500 000 €	3 000 000 €	2 407 000 €	786 457 €	1 600 843 €
Total Etudes	99 700 €	27 700 €	22 000 €	20 000 €	30 000 €	0 €	0 €	16 355 €	83 345 €
Total Matériels, mobiliers, véhicules	210 300 €	30 300 €	60 000 €	35 000 €	50 000 €	35 000 €	30 500 €	34 498 €	145 302 €
Total Sécurité - Accessibilité - PPRIF	292 000 €	14 000 €	158 000 €	80 000 €	20 000 €	20 000 €	116 700 €	47 900 €	127 400 €
Total VRD	1 284 100 €	316 100 €	168 000 €	400 000 €	250 000 €	150 000 €	348 000 €	210 644 €	725 456 €
Total ZA	100 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	16 404 €	33 596 €

Claude BLANC : Concernant l'aménagement du village, il s'agit de terminer le programme en cours et de réaliser le projet de cheminement piétonnier CEZ1 mais les modifications apportées au projet, notamment du fait des exigences en matière de sécurité, entraînent un surcoût non négligeable. Nous envisageons donc de déposer de nouvelles demandes de subventions. Et si nous avons l'accord de nos partenaires financiers, nous engagerons dans un premier temps, la réalisation de l'aire de jeux seule.

Travaux de voirie : notamment trottoirs du village.

Salle multi-activités : Un travail est en cours pour rendre le projet éligible au CRET.

DOB 2017 – Glossaire

DETR	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DGE	Dotation Globale d'Equipement
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FRAT	Fonds Régional d'Aménagement du Territoire
FSI	Fonds de Soutien à l'Investissement
LFI	Loi de Finances Initiale
TA	Taxe d'Aménagement (perçue sur certaines autorisations d'urbanisme)

Après avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017 sur la base du rapport dressé par le maire et communiqué à l'ensemble des élus.

AFFAIRES DIVERSES

Alain SASSO fait savoir qu'un candidat au marché de fourniture de végétaux est mécontent de ne pas avoir été retenu.

Marc ERETEO informe les conseillers municipaux des dates des manifestations suivantes :

- *Dimanche 19 mars : Côte Historique*
- *Dimanche 2 avril : Bigreen*
- *Dimanche 9 avril : Nettoyage de printemps*
- *Lundi 16 avril : Triathlon de Cannes*

La séance est levée à 20 h 40.

Le jeudi 23 mars 2017,

Le Maire,
Claude BLANC

